



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 10 novembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	03/11/2010
Affichage	03/11/2010

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard
ESCALLIER Karine pouvoir à SIMOND Stéphane

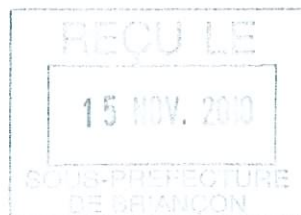
THEME : **URBANISME 5**

OBJET : **MISSION
D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE
DOMAINE DE LA VALORISATION
ECONOMIQUE LIE AUX PROJETS
DE RECONVERSION DES FORTS
DES TETES ET FORT DU
RANDOUILLET**

Absents-Excusés :

JALADE Jacques, ESTACHY Monique, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Gérard FROMM

Ce projet d'étude s'inscrit dans le prolongement et en complément des études réalisées dans le cadre du CRSD.

Il concerne le périmètre spécifique des sites des Forts du Randouillet et des Têtes, ce périmètre d'étude n'entre pas actuellement dans le périmètre urbain des études liées à la reconversion des casernes Berwick et Colaud et l'enveloppe actuelle des crédits autorisés dans le cadre du CRSD ne permet pas de la financer.

La première phase d'étude a pour objectif de définir des partis de reconversion pour le Fort des Têtes, de façon similaire à celle qui a été réalisée sur les sites des Forts du Randouillet, Dauphin et site de la communication Y.

Cette étude souhaitée comme un outil d'aide à la décision, permettra à la collectivité de bénéficier :

- d'une expertise et d'un état des lieux des travaux à réaliser en terme de restauration,
- de scénarii de reconversion de ce site,
- d'une estimation financière, phasée et priorisée selon les scénarii de réutilisation établis.

Cette étude proposera également une faisabilité technique et financière de mise en œuvre de l'accessibilité des Forts (funiculaire, transport doux...).

La seconde phase de l'étude portera sur la recherche de moyens opérationnels et financiers pour mettre en œuvre l'ensemble de ces projets de reconversion.

Il est en effet vital, pour porter l'ambition de valorisation et de développement économique de ces sites, et pour permettre la mutation économique et le sauvetage de ce patrimoine classé au Patrimoine Mondial de l'Unesco de recourir à une mission de conseil et d'accompagnement économique, de prospection d'investisseurs, de partenariats et mécénats afin de consolider les études menées sur ces sites.

Cette mission d'accompagnement permettrait la mobilisation d'acteurs nationaux ou internationaux pour faire face à une problématique urgente de sauvetage de ces sites, dont la dégradation continue et exponentielle expose la collectivité à des coûts irréversibles et l'oblige à définir une stratégie pré-opérationnelle.

Cette mission de prospection, d'analyse des marchés dans un contexte de compétitivité des territoires, de recherche de modèles économiques adaptés et pertinents pour chaque site permettra de construire des projets viables dont le plan de financement sera à définir par le prestataire et ceci, à court, moyen et long termes.

Un accompagnement juridique en complément de mission permettra d'assister la collectivité dans les négociations foncières et réalisation des contrats de partenariats avec des opérateurs privés.

Le coût estimatif de ces études est de : 110 000 €/HT

Le plan de financement de ces études serait le suivant :

- FNADT (Etat) : 100 000 €/HT
- Autofinancement (Commune) : 10 000 €/HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter les propositions ci-dessus,
- de solliciter les financements nécessaires à l'exécution de la présente délibération auprès de Monsieur le Préfet,

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une mise en concurrence pour la réalisation de cette étude et à signer les marchés et tous documents s'y rapportant,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et dudit contrat.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 15 NOV. 2010

PUBLIÉ LE 15 NOV. 2010

NOTIFIÉ LE

